



Rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique

(1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019)



Sylvie Doiron, secrétaire du Comité

Rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique

(1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019)

Attributions

Au nom du Sénat, et compte tenu des attributions du Comité d'attestation d'études, le Comité d'appel :

- examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études;
- examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante;
- en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

Membres du Comité d'appel du Sénat académique en 2018-2019

| <u>NOM</u> | <u>QUALITÉ</u> | <u>PÉRIODE D'EXERCICE</u> |
|--|---|---|
| Allain, Marie-France | Étudiante, membre du Sénat | 2017 05 – 2018 08 |
| Auger, Claudine | Professeure, membre du Sénat | 2017 08 – 2019 08 |
| Belliveau, Nicolette | Étudiante suppléante, membre du Sénat | 2017 05 – 2019 04 |
| Bourgeois, Yves | Doyen suppléant, membre du Sénat | 2018 11 – 2019 03 |
| Bourgoin, Francis | Étudiant, membre du Sénat | 2018 05 – 2020 04 |
| Carrier, Natalie | Doyenne suppléante, membre du Sénat | 2019 03 – 2021 03 |
| Cormier, Marianne | Doyenne suppléante, membre du Sénat | 2019 01 – 2019 01 ¹ |
| Coulibaly, Lacina | Professeur, membre du Sénat | 2018 11 – 2020 11 ¹ |
| Dawes, Elizabeth | Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales | D'office à partir du 1 ^{er} mai 2019 |
| Deschênes, Sébastien | Doyen, membre du Sénat | 2018 08 – 2020 08 ¹ |
| Fortin, Pierrette | Doyenne suppléante, membre du Sénat | 2016 10 – 2019 01 ² |
| Groandin-Santerre, Marylou | Étudiante suppléante, membre du Sénat | 2018 05 – 2020 04 |
| Laplante, Gabriel | Professeur suppléant, membre du Sénat | 2018 08 – 2020 08 |
| LeBlanc, Caroline P. | Professeure suppléante, membre du Sénat | 2016 08 – 2018 08 |
| Mbarga, Gervais | Professeur suppléant, membre du Sénat | 2017 08 – 2019 08 ¹ |
| McLaren, Karine | Professeure suppléante, membre du Sénat | 2018 05 – 2020 04 |
| Morais-Savoie, Camille | Étudiante, membre du Sénat | 2018 08 – 2020 07 |
| Rand, Charles | Étudiant suppléant, membre du Sénat | 2018 11 – 2020 10 |
| Rétfalvi, Teréz, <u>présidente</u> | Personne choisie à l'extérieur de l'Université | 2018 08 – 2020 08 ¹ |
| Richard, Jean-François | Vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales | D'office jusqu'au 30 avril 2019 |
| Snow, Odette, <u>présidente suppléante</u> | Personne choisie à l'extérieur de l'Université | 2018 08 – 2020 08 ¹ |
| Thibault, Jean-François | Doyen suppléant, membre du Sénat | 2018 05 – 2020 04 |
| <u>Secrétariat (sans voix délibérative)</u> | | |
| Castonguay, Lynne, secrétaire suppléante | Secrétaire générale | D'office |
| Doiron, Sylvie, <u>secrétaire</u> | Responsable – Service des dossiers | D'office |
| <u>Invités (sans voix délibérative)</u> | | |
| Robichaud, Pascal | Registraire | D'office |

¹ Doyenne suppléante d'urgence pour une audience.

² Deuxième mandat consécutif

Résumé des audiences

Trois griefs ont été présentés au Comité d'appel du Sénat académique pendant l'année 2018-2019.

Le 24 janvier 2019

Un étudiant fait appel par rapport à trois questions, soit :

- a) La note d'échec qu'il a obtenu dans l'ensemble de ses cours d'une session en raison d'un cas de récidive de fraude. L'étudiant demande que la décision de lui donner un échec dans l'ensemble des cours d'une session soit retirée. Il demande qu'on lui permette de refaire le travail pour lequel il est accusé de fraude avec un autre thème et de lui permettre de faire l'examen final.
- b) La possibilité de comptabiliser deux cours mutuellement exclusifs à son programme d'études.
- c) La possibilité de suivre un cours qui n'est pas obligatoire à son programme par tutorat.

Les trois griefs furent rejetés puisqu'il n'a pas été démontré selon une prépondérance de la preuve que l'étudiant a été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études.

Le 31 janvier 2019

Une étudiante fait appel de l'échec qu'elle a obtenu dans un cours. Elle allègue que, dans un premier cas, la monitrice du stage s'est appuyée sur des facteurs non pertinents et des observations infondées en complétant l'évaluation sommative des compétences du cours. Dans un deuxième cas, la monitrice du stage n'a pas agi professionnellement puisqu'elle humiliait l'étudiante, ce qui ne créait pas un environnement propice à l'apprentissage.

L'étudiante demande que la note d'échec qui lui a été attribuée pour le cours soit invalidée et que la note « S » soit attribuée, ou à défaut, qu'il lui soit permis de reprendre le cours sous la supervision d'une autre monitrice ou d'un autre moniteur que celle qu'elle avait.

Le grief sur l'échec fut rejeté puisque le Comité d'appel du Sénat académique n'est pas en mesure de modifier une note accordée lors d'une épreuve ou d'un stage. Le Comité d'appel a cependant autorisé l'étudiante de reprendre le cours sous la supervision d'une autre monitrice ou d'un autre moniteur dans les délais qui lui permettront de poursuivre sa formation, sous réserve qu'elle sache satisfaire aux exigences dans le respect des politiques et pratiques habituelles.

Le 15 mai 2019

Une étudiante fait appel de la décision de la Faculté de la retirer d'un cours de son programme. Plus particulièrement, elle demande :

- D'infirmer la décision de la Faculté de la retirer du cours et de lui permettre de terminer le cours dans un milieu de travail respectueux qui lui permettra de performer et d'être évaluée à sa juste valeur.
- Reconnaître que l'erreur commise résulte du stress qui a été causé par une dérogation aux règlements et politiques universitaires applicables à sa situation et que cette erreur ne soit pas comptabilisée dans l'évaluation du cours, au même titre que les erreurs qui furent ignorées pour ses collègues.
- D'obtenir des mesures de redressement et, dans la mesure du possible, que tous les efforts soient faits pour qu'elle puisse terminer ses études en même temps que les collègues de sa cohorte.
- De retirer de son dossier toute mention de la plainte d'une collègue, de pair avec le rapport à ce sujet, afin que cette plainte soit traitée conformément aux dispositions de la *Politique sur le milieu de travail et d'études respectueux*. Pour les mêmes raisons que soit annulée la rencontre prévue avec le groupe de monitrice où elle doit présenter des excuses.

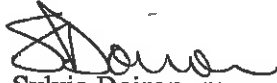
Le grief fut rejeté puisqu'il n'a pas été démontré selon une prépondérance de la preuve que l'étudiante a été traitée injustement et lésée dans ses droits se rapportant à ses études.

Autres dossiers

Deux autres dossiers ont retenu l'attention du Secrétariat général au cours des mois de septembre et décembre. Le premier cas soumis par un étudiant de la Faculté des Arts et des Sciences sociales fut réglé au bureau du doyen. Le deuxième cas provenant du campus d'Edmundston fut réglé à l'amiable.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les intervenants et gestionnaires de dossiers pour leur bon travail et leur excellente collaboration. Merci beaucoup!



Sylvie Doiron, responsable – Service des dossiers
Secrétaire du Comité